

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)
L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

N° RA17-0084

Valable 5 ans à compter du 12 avril 2017

Matériau présenté par : AFS BORU SANAYI A.S.
Ivedik Organize Sanayi Bölgesi
1468 Cadde No 153 Ostim
06370 ANKARA
TURQUIE

Marque commerciale : ALUAFS.F MARINE

Description sommaire : Complexe souple pour gaine de ventilation.
Complexe souple constitué de films polyester (2 films disponibles)
d'épaisseur 9 µm contrecollés (2 colles disponibles) entre des
feuilles minces d'aluminium d'épaisseur 16 µm.
Masse surfacique nominale : 153,4 g/m².

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Détermination de la chaleur de combustion (PCS)

Classement :

MO

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0084 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 avril 2017

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.